



Contrats Spéciaux de Formation

27/02/2019



Plan de la présentation

- » *Ce que sont les CSF & comment ça marche*
- » *Offre Globale du système*
- » *Demande de Financement d'un Plan de Formation*
- » *Constitution des dossiers de financement*
- » *Tiers payant*
- » *Formation groupée*

Ce que sont les & comment ça marche

Définition

Système d'incitation financière à la formation en cours d'emploi mis en place par les pouvoirs publics

Principe de fonctionnement

Les entreprises paient la TFP. Elles bénéficient d'un montant fonction de cette TFP en justifiant la réalisation d'actions de formation continue.

Objectifs d'un système mutualiste

Inciter les entreprises et surtout les PME à faire de la formation continue pour augmenter leur compétitivité. Le système est alors mutualiste en faveur des TPE et PME.

Ce que sont les & comment ça marche

Eligibilité

- L'entreprise éligible si elle déclare la TFP pendant la **période rouge**.
- L'entreprise vérifie par elle-même une information disponible sur le Portail CSF et qui est la même utilisée par le système



Méthodes

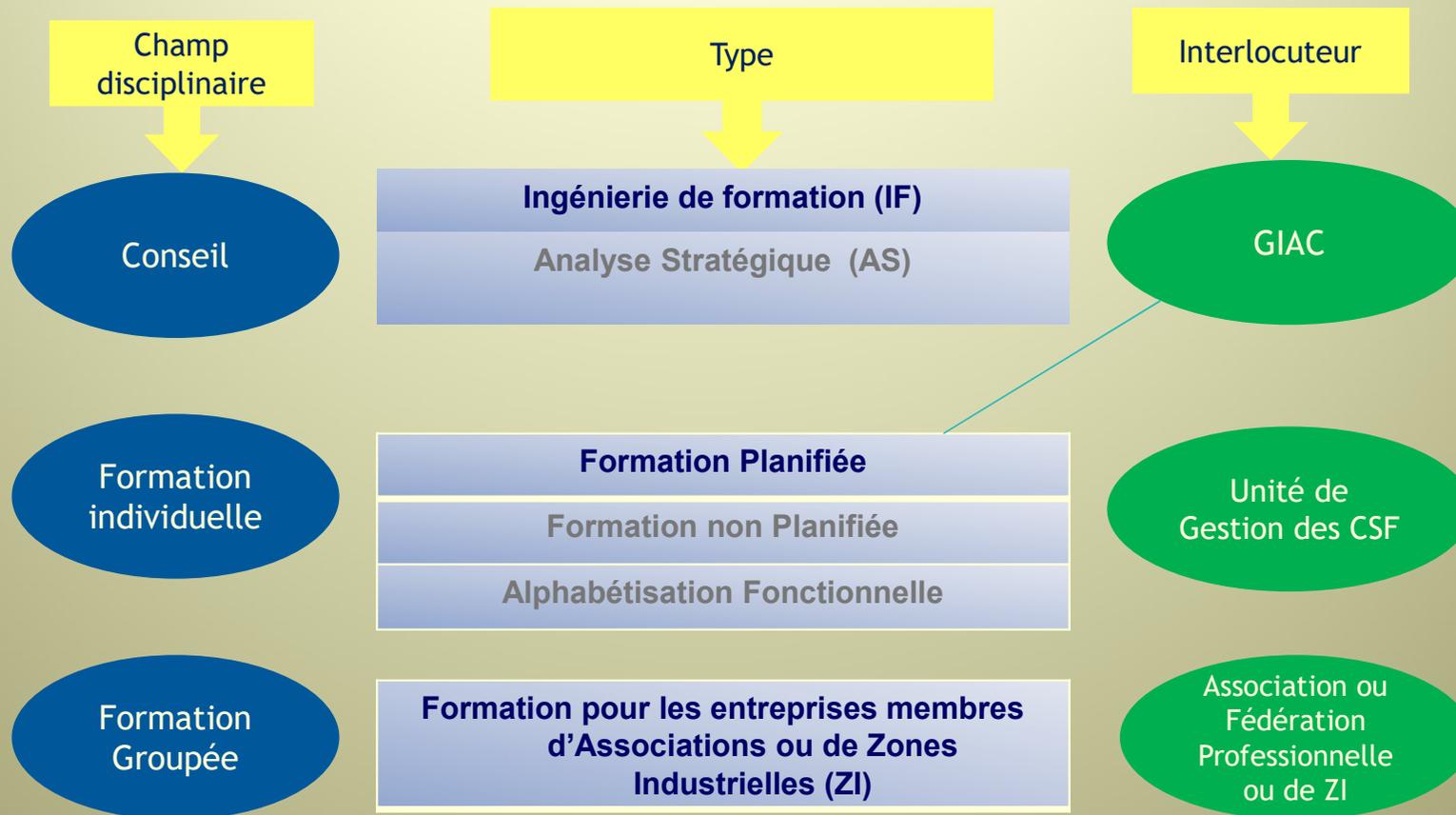
- Nomenclature des Domaines et des Coûts de Formation

Les coûts de formation retenus sont connus et publics

Contrôles

- Ciblage des actions et des entreprises à contrôler sur une base de **critères transparents**

- Un contrôle permettant de vérifier la conformité des actions de formation, par rapport aux indications des dossiers déposés par les bénéficiaires.





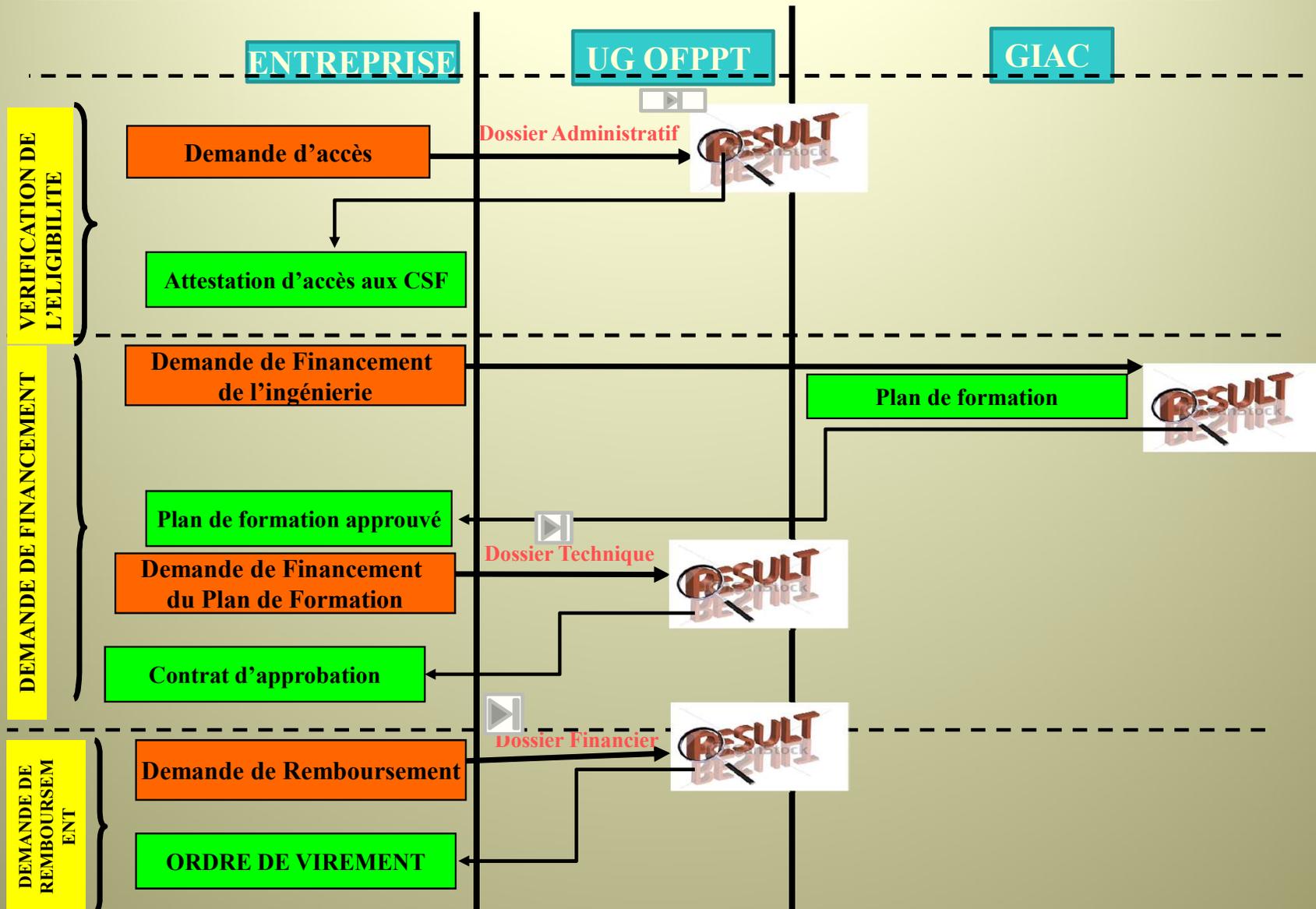
Offre Globale du système

Contrats Spéciaux
de **Formation**

Type de l'Action	Taux de Remboursement
Formation Planifiée (FP) réalisée par un organisme externe	70 % du Coût Retenu
Formation Non Planifiée (FNP) réalisée par un organisme externe	40 % du Coût Retenu
Alphabétisation Fonctionnelle (Alpha)	80 % du Coût Retenu qui est plafonné à 3 000 DHS par personne alphabétisée
Formation Planifiée (FP) Réalisée en Interne	70 % du Coût Retenu à raison de 800 DHS/jour
Formation Non Planifiée (FNP) Réalisée en Interne	40 % du Coût Retenu à raison de 800 DHS/jour
Formation Groupée	100% TTC

Si la TFP Déclarée est....	... le Plafond de Remboursement est égal à...
0 DHS < TFP Déclarée < 20 000 DHS	10 fois la TFP Déclarée (15 fois la TFP Déclarée s'il y a une Étude de Diagnostic Stratégique approuvée)
20 000 DHS ≤ TFP Déclarée < 200 000 DHS	200 000 DHS (300 000 DHS s'il y a une Étude de Diagnostic Stratégique approuvée)
200 000 DHS ≤ TFP Déclarée < 3 MDHS	TFP Déclarée

Demande de Financement d'un Plan de Formation



Constitution des dossiers de financement

- ✓ 1- Constitution du Dossier Administratif

- ✓ Vérifier l'éligibilité de votre entreprise sur le site www.ofppt.ma

- ✓ Demander le modèle 7 de l'extrait de du Registre de Commerce de l'entreprise

- ✓ Demander une attestation de l'identification bancaire auprès de votre banque

- ✓ Renseigner le **Formulaire F1** portant la signature légalisée du signataire habilité

- ✓ Déposer le dossier à l'Unité de Gestion de l'OFPPT et demander, séance tenante, l'**Attestation d'accès aux CSF**



Constitution du Dossier Technique

2-1- S'il s'agit d'Actions Non Planifiées(ANP) ou d'Alphabétisation

- ✓ Vérifier tout d'abord l'éligibilité de ou des organismes avec qui vous projetez de faire la formation
- ✓ Renseigner, avec l'aide de l'organisme retenu, pour chaque action de formation le **Formulaire F2**
- ✓ Demander à l'organisme retenu de renseigner le **Formulaire F3**, de le signer et le cacheter
- ✓ Établir la fiche récapitulative des Actions de Formation
- ✓ Déposer le dossier à l'Unité de Gestion de l'OFPPT, **au moins 05 jours calendaires avant le démarrage** de l'action, et demander, séance tenante, un accusé de réception.

2-2- S'il s'agit d'Actions Planifiées(AP)

- ✓ Ingénierie validée par le GIAC + mêmes documents que pour les actions non planifiées
- ✓ Déposer le dossier à l'Unité de Gestion de l'OFPPT, **au moins 10 jours calendaires** avant le démarrage de la première action, et demander, séance tenante, un accusé de réception.

3- Constitution du Dossier financier

JUSTIFICATIFS DE REALISATION

Pour les formations réalisées par un organisme externe :

- Original de la facture (**Modèle 4**) signé et cacheté par l'organisme de formation avec la fonction et le nom complet du signataire et cacheté par l'entreprise.
- La liste de présence, émargée par les bénéficiaires et portant les cachets de l'organisme de formation et de l'entreprise (**Modèle 5**)
- La fiche d'évaluation synthétique (**Formulaire F4**)
- Une attestation certifiant la réalisation des actions présentées au remboursement (**Modèle 6**)

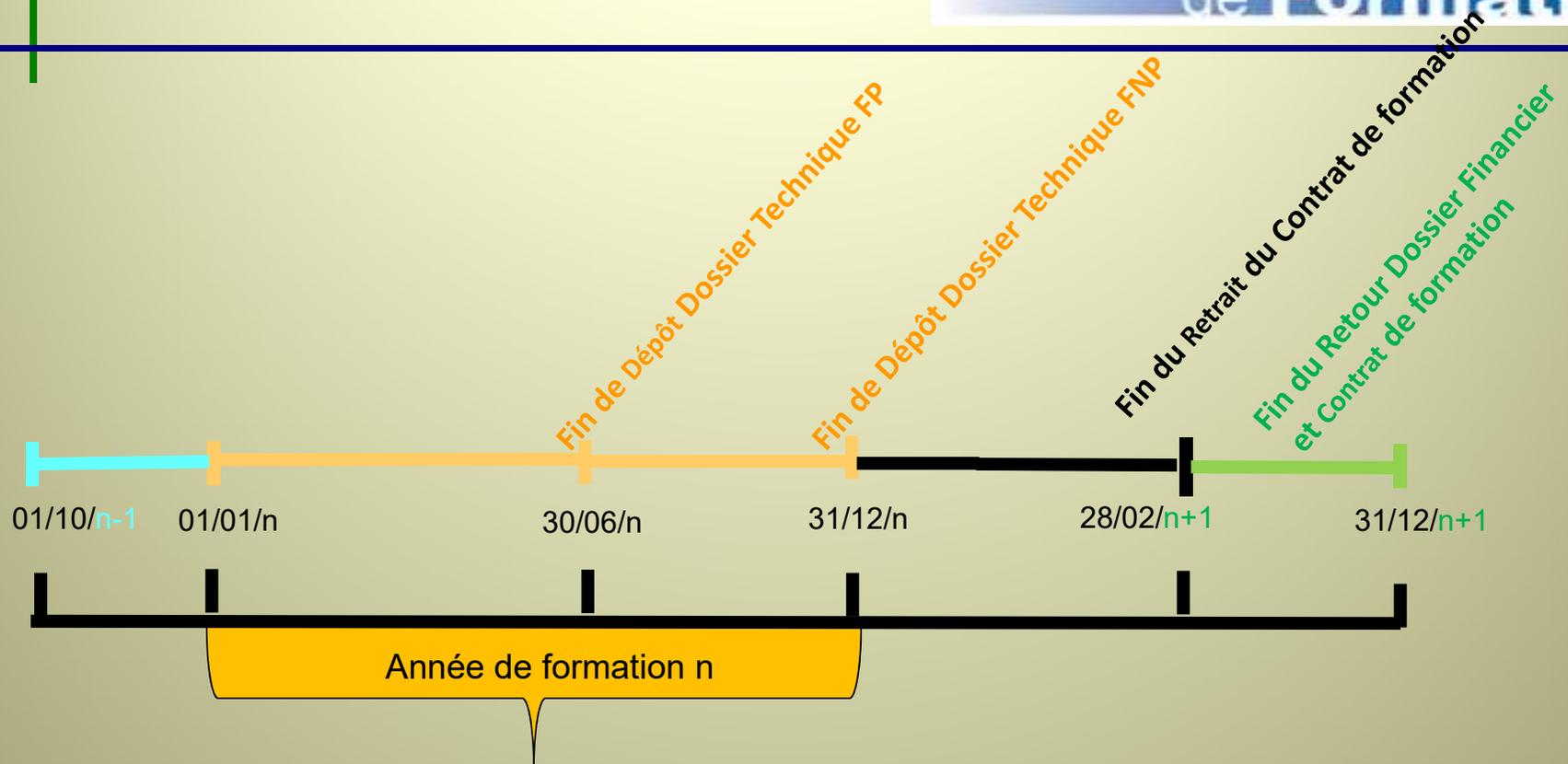
Pour les Actions de Formation réalisées par les propres compétences internes de l'entreprise, produire :

- La liste originale de présence émargée par les bénéficiaires, cacheté par l'entreprise et avec mention du :
 - o Le thème de l'action ;
 - o Les jours de réalisation
 - o L'identité et signature de l'animateur de la formation



Ce que sont les délais

Délais relatifs aux dossiers CSF



L'attestation d'accès aux CSF de l'année n peut être demandée à partir du 01/10/n-1
 Ladite attestation peut être délivrée à tout moment de l'année pour des besoins de réalisations de diagnostics stratégiques

Démarrage des actions de formation à compter de la date de réception de la Demande de Financement (Dossier Technique) au moins :
 *10 jours calendaires si Formation Planifiée * 5 jours calendaires les autres types de formation
 NB: Si changement ou annulation c/n une action: envoi d'un avis dans un délai minimum de 24 heures

Points de vigilance

Contrats non
retirés

Défaut des
pouvoirs conférés
du signataire

Contrats non
retournés

Signatures des
participants

Points de vigilance

Actions prévues
non justifiées

Changements
sans avis

Thème de
formation sur liste
et / ou sur factures
non identique



Constitution des dossiers de financement

Contrats Spéciaux
de **Formation**

Relance

- L'UG CSF liste les pièces manquantes ou non conformes des dossiers administratifs ou financiers déposés et informe l'entreprises ;
- l'entreprise est tenue de déposer les pièces manquantes ou à modifier à l'unité de gestion, dans un délai de 15 jours à partir de la date de la remise de la liste des pièces à compléter.

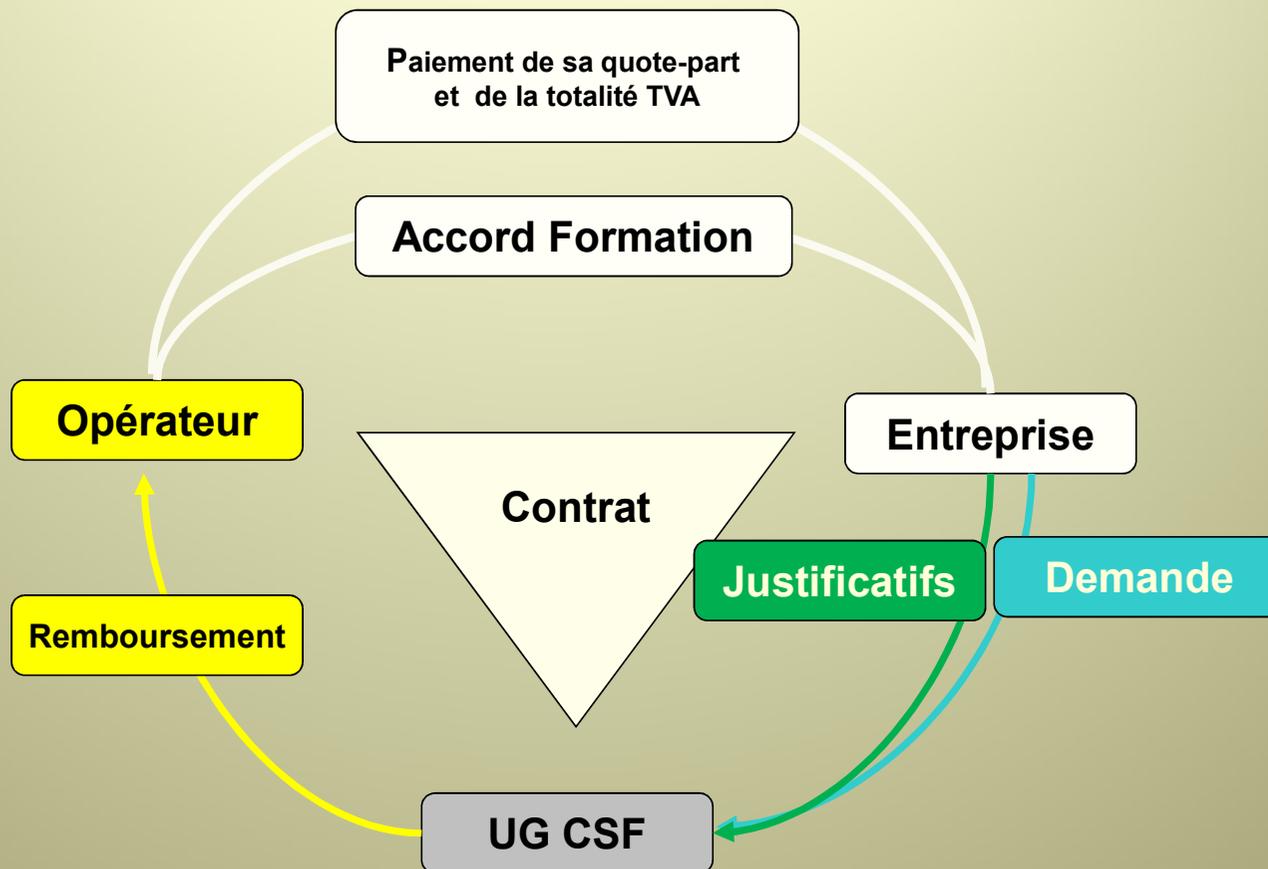


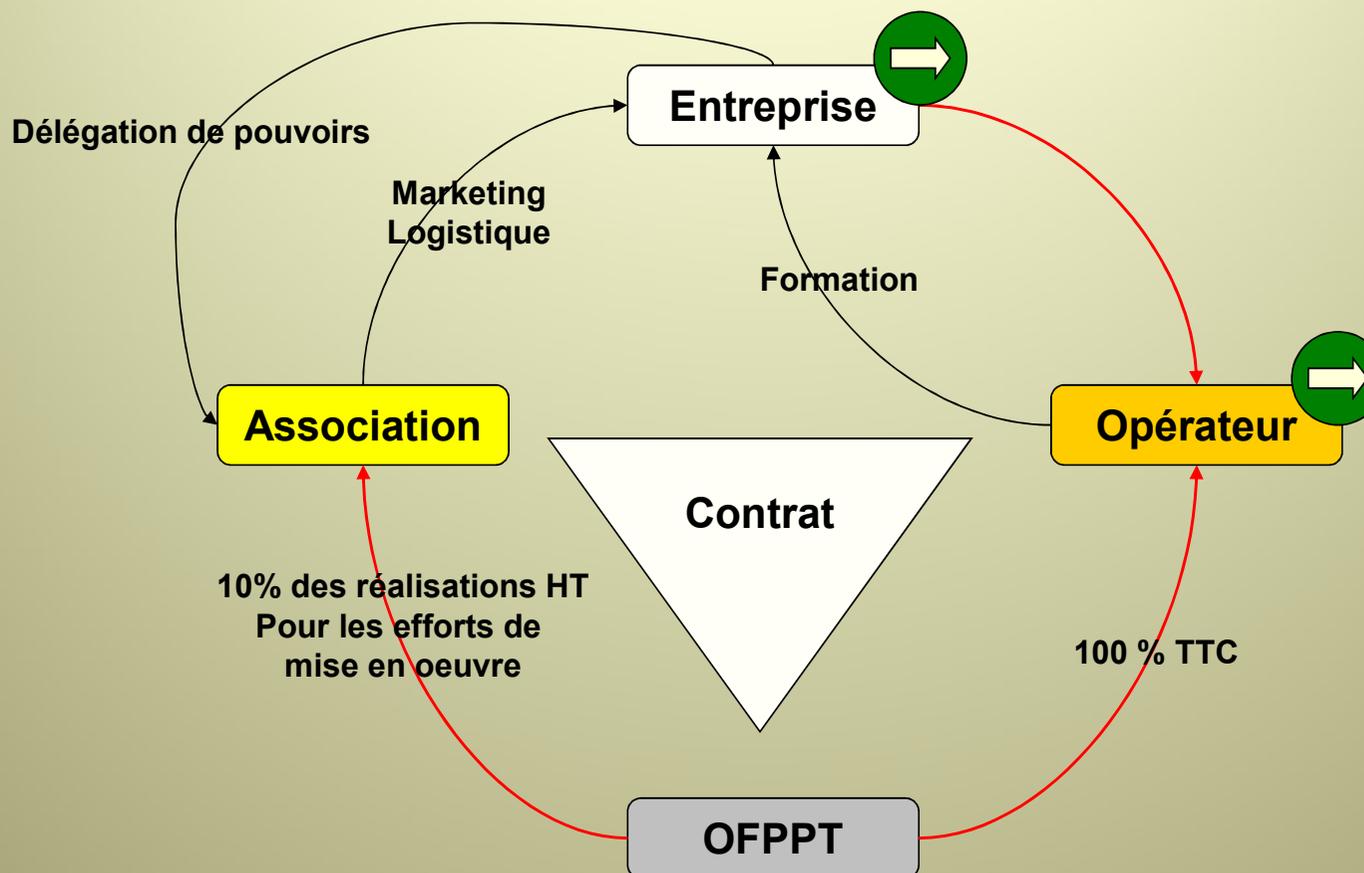
Tiers payant



- L'entreprise peut demander la procédure tiers payant et le paiement se fait directement à l'organisme de formation ayant réalisé les actions de formation.
- La demande de tiers payant présentée par l'entreprise doit porter aussi la signature et le cachet pour accord de l'OCF accompagnée d'une copie conforme de l'attestation de qualification en cours de validité, et du relevé de l'identité bancaire de l'OCF.
- L'OCF doit être éligible au système du tiers payant à la date du dépôt de la demande de financement présentée par l'entreprise.

Zoom sur la mise en œuvre Tiers payant





Merci pour votre attention





Accédez à toute l'information
sur les CSF en ligne

Contrats Spéciaux
de Formation

The screenshot shows a web browser window displaying the OFPPT website. The browser's address bar shows the URL <http://www.csf-ofppt.com/>. The website's header includes the OFPPT logo and the text "Contrats Spéciaux de Formation". A navigation menu is visible with items: Accueil, Éligibilité, Procédures, G.I.A.C, Formations Groupées, Votre dossier, Questions?, Réclamations, and Membres. The main content area is titled "Accueil / Bienvenue" and "Bienvenue sur le Portail CSF". It contains a welcome message and a list of news items under the heading "Actualités". On the right side, there is a sidebar with links for "Unités de Gestion", "Nous Contacter", "Plan du site", "Archives", "Imprimer", "PDF", and "Envoyer à un ami", along with an "Informations" section about RSS feeds.

Utilisateur:
Mot de passe:
Login

Actualités

- » 02.12.10 [Avis aux entreprises privées](#)
- » 11.11.10 [Avis aux Entreprises](#)
- » 14.06.10 [Avis aux Entreprises](#)
- » 21.04.10 [Avis aux Grands Etablissements](#)
- » 05.02.10 [Résolution Comité de Gestion 25 Janvier 2010](#)

Bienvenue sur le Portail CSF

Cette version du Portail CSF apporte des améliorations pour mieux vous servir. En effet, en plus des fonctionnalités classiques de l'ancien portail, celui-ci vous permet de rester informés en temps réel des différentes dispositions des CSF. La nouveauté principale de ce Portail se situe au niveau de l'accès privatif comme "Membre" du site.

- **Vérifiez** votre éligibilité ainsi que celle de vos opérateurs de formation et obtenez le Passeport CSF.
- **Téléchargez** toutes les procédures CSF ainsi que les formulaires que vous pouvez remplir sur l'écran avant de les imprimer (vous ne pouvez garder une copie que si vous disposez de Adobe Acrobat).
- Prenez connaissance des **Nomenclatures des Coûts de Formation (NCF)** pour calculer la participation financière à vos coûts de formation.
- **Contactez le GIAC** qui couvre votre secteur d'activité pour le financement et/ou l'approbation de votre ingénierie de formation.
- **Profitez de la formation groupée** animée par une association de votre secteur d'activité. Retenez que vous pouvez bénéficier de cette formule simplifiée *en dehors de votre plafond CSF*.
- **Suivez l'état des traitements de vos dossiers** déposés à l'Unité de Gestion de votre région
- **Découvrez les réponses** aux questions fréquemment posées.
- Vous voulez faire une **réclamation** ?
- Et finalement, **devenez membre de ce Portail** pour bénéficier de services supplémentaires comme le forum CSF.

Unités de Gestion

- ◊ [Nous Contacter](#)
- ◊ [Plan du site](#)
- ◊ [Archives](#)
- ◊ [Imprimer](#)
- ◊ [PDF](#)
- ◊ [Envoyer à un ami](#)

Informations

Vous souhaitez recevoir les actualités en temps réel ?

Si vous avez un lecteur de flux RSS, cliquez sur l'icône ci-dessous.

Le standard RSS est utilisé pour la diffusion d'actualités sur Internet par les blogs professionnels ou semi-professionnels. Des annuaires répertorient ainsi un grand nombre de flux d'actualités francophones.

► www.ofppt.ma